

# Avis au corps enseignant

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **51 (1922)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

*Nominations.* — Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations suivantes :

M. Roggo, Alphonse, à Heitiwyl (Guin), professeur à l'école secondaire de la Singine, à Tavel ; MM. Hertig, Edouard, à Fribourg, instituteur aux écoles primaires libres publiques de Fribourg ; Monney, Léon, à Estavayer-le-Lac, instituteur à l'école des garçons d'Ecuvillens ; Eggertswyler, Fernand, à Granges-de-Vesin, instituteur à l'école des garçons de Grolley ; Noël, Victor, à Vuissens, instituteur à l'école des garçons de Romanens ; M<sup>lles</sup> Pasquier, Madeleine, à Bulle, institutrice aux écoles primaires de Bulle ; Morand, Lydie, à Hauteville, institutrice à l'école des filles du Pâquier ; Boschung, Charlotte, à La Tour-de-Trême, et Carrél, Andrée, à Zénauva, institutrices aux écoles primaires des filles de Vuadens ; M. Möri, Jacob, à Corjolens, instituteur à l'école supérieure mixte de Galmiz ; M<sup>lle</sup> Mesey, Marguerite, à Morat, institutrice à l'école inférieure mixte de Galmiz ; M. Chavallaz, Adrien, à Ecuvillens, instituteur à l'école mixte de Berlens ; M. Baertschi, Hans, à Fribourg, instituteur à l'école supérieure libre publique de Flamatt ; M. Berset, Jules, à Echarlens, instituteur à l'école des garçons d'Echarlens ; M<sup>lle</sup> Dubey, Marie, à l'Orphelinat de Fribourg, institutrice aux écoles primaires de la Ville de Fribourg ; M<sup>lle</sup> Blanchard, Esther, à Tavel, institutrice à l'école inférieure des filles de Tavel ; M<sup>lle</sup> Plancherel, Esther, à Lieffrens, institutrice à l'école des filles de Hauteville.

Dans sa séance du 23 septembre, le Conseil d'Etat a déterminé et attribué comme suit les arrondissements d'inspection de l'enseignement féminin :

M<sup>lle</sup> Daguet, Jeanne, inspectrice : les III<sup>me</sup> et VI<sup>me</sup> arrondissements scolaires ; M<sup>lle</sup> Gremaud, Lucie : classes françaises de la Ville de Fribourg, IV<sup>me</sup> et V<sup>me</sup> arrondissements scolaires ; M<sup>lle</sup> Koller, Maria : II<sup>me</sup> et VIII<sup>me</sup> arrondissements scolaires, plus les écoles allemandes de la Ville de Fribourg ; M<sup>lle</sup> Grand, Maria : VII<sup>me</sup> et IX<sup>me</sup> arrondissements scolaires.



### Avis au Corps enseignant

---

A l'occasion des commandes d'automne, le Dépôt central du matériel scolaire prie encore une fois les membres du Corps enseignant de hâter les commandes, de les affranchir, afin d'éviter tout encombrement. Il est rappelé qu'une partie des prix du matériel est indiquée dans le bulletin du 15 mars 1922 ; un prix courant sera établi pour janvier 1923.

Du 1<sup>er</sup> octobre 1922, le cahier de 40 pages sera vendu à 15 cent. ; celui de 60 pages à 23 cent. Cette baisse est considérable vu que la qualité des cahiers reste la même. En général, tout le matériel a encore baissé de prix. Nous vendons la collection des 27 tableaux d'histoire Sainte à 19 fr. ; la boîte de craie Robert, véritable marque, à 1 fr. 70 les 100 morceaux. Nous avons aussi de beaux crayons couleurs, de bons crayons à dessin à bas prix. Les encres sont également de bonne qualité, mais on désirerait qu'on dise si une bonbonne doit être envoyée contre rembour ou si une commande suit.

*L'Administrateur* : P. PERROSET.

---

## **Cours de gymnastique scolaire**

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise un cours de perfectionnement de deux jours destiné aux instituteurs des classes de la campagne. Le programme comprendra les exercices à exécuter pendant la saison d'hiver. Ce cours aura lieu à Romont les 20 et 21 octobre.

La Confédération allouera aux participants à ce cours une indemnité journalière de 6 fr., l'indemnité de route III<sup>me</sup> classe et une indemnité de 4 fr. par nuit.

Les inscriptions doivent être adressées, avant le 5 octobre, à M. S. Wicht, inspecteur à Léchelles.

---

## **SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES**

Réunion mensuelle, *jeudi 5 octobre, à 2 1/2 heures* à la Villa Miséricorde.

Les institutrices qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation pour l'année courante, voudront bien, à cette occasion, remettre le petit montant de 5 fr. à la caissière.

---

## **Avis divers**

*Chant du programme.* — Ceux qui en désirent encore voudront bien s'adresser désormais exclusivement à M. le professeur Bovet.

*Flores de Gremlî.* — On offre à vendre, au profit de la bibliothèque de l'École normale, un certain nombre d'exemplaires de la *Flore* de Gremlî, en bon état, au prix de 3 fr. l'exemplaire, port compris. S'adresser à M. l'abbé Dévaud, École normale, Hauterive.

*Programme des cours de perfectionnement.* — Il paraîtra dans le numéro de novembre.

*Rédaction.* — Avec novembre recommence l'activité normale du rédacteur. Il demande l'aide appréciée de ses collaborateurs. Le *Bulletin* doit être une œuvre fraternelle ; il doit pouvoir compter sur la bienveillance de tous et la plume de beaucoup.

---

